

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

CCAS

REF : PASA2011001

Signataire : CE

**OBJET :Signature de la convention triennale 2012/2014 entre la ville d'Aubervilliers et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n° 2008-580 du 18/06/2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux Collectivités Territoriales et aux Etablissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du 22 mars 2008 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale, qui définit le cadre de coopération entre la Ville et l'Etablissement public,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à signer la convention triennale 2012/2014 avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubervilliers, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/12/2011

Publié le : 22/12/2011

Certifié exécutoire le : 23/12/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué